

1. Préparation de l'opération de dépistage

Etape 1 : Identification des établissements

L'académie identifie, en lien avec l'ARS, les écoles et établissements scolaires faisant l'objet d'une campagne de dépistage, en tenant compte des capacités d'analyse locales et des priorités définies pour les tests.

Les services académiques engagent, avec les directeurs d'école et les chefs d'établissement, le recueil de l'accord des responsables légaux des élèves et des personnels ainsi que des copies de carte vitale ou attestation de sécurité sociale et établissent une liste des participants.

Etape 2 : Mise en relation des écoles / établissements avec les laboratoires et transmission des éléments de préparation du dépistage

Les services académiques mettent en contact les superviseurs de la campagne de tests avec un laboratoire en capacité d'assurer le dépistage sur site.

A J-3 au plus tard, le directeur d'école adresse aux familles la fiche de recueil du consentement, par l'intermédiaire des élèves (et par mél si une liste de diffusion existe), en précisant que le retour est attendu pour **le lendemain, délai de rigueur**.

A J-2, le directeur d'école collecte les fiches donnant le consentement pour le test salivaire. Selon la procédure qui lui sera indiquée par le laboratoire, le directeur d'école ou le superviseur fournit au responsable du laboratoire de biologie médicale, les documents d'accords parentaux et la liste des personnes qui feront l'objet d'un dépistage avant le début de l'opération ainsi que les photocopies de carte vitale ou attestation de sécurité sociale correspondantes.

Le nombre d'élèves concernés va déterminer l'organisation matérielle des tests le jour J.

En liaison avec les enseignants de l'école, le directeur établit l'horaire de passage des différents groupes d'élèves (10 maximum à la fois). Il demande aux enseignants de faire réaliser aux élèves une étiquette avec son nom et son prénom, dont chaque élève se munira pour se rendre au test, notamment pour le niveau maternelle.

A J-2, le directeur prépare les locaux avec le superviseur (qui sera le plus souvent un personnel infirmier).

2. Opération de prélèvement

Les tests se déroulent sur une journée, le jour J. Nous considérons que sur les 6 heures de classe, 5 heures seront effectivement utilisées pour le passage des tests (par exemple 3 heures le matin et 2 heures l'après-midi selon les horaires scolaires). Les laboratoires mettront à disposition 1 personne pour 20 élèves par heure. Un espace permettra donc de tester environ 100 élèves dans la journée, avec 1 personne affectée à ce local. Selon le nombre d'élèves concernés par le test salivaire, on en déduit le nombre de locaux nécessaires.

Les élèves se rendent par groupes de 10 maximum, issus d'une même classe afin d'éviter le brassage, dans l'espace dédié à la classe concernée. Le local choisi doit pouvoir être facilement désinfecté, et pouvoir accueillir 10 élèves à la fois. Il doit être dans l'école ou à proximité immédiate de celle-ci.

Une table et une chaise sont mises à disposition de la personne effectuant les tests. Quelques tables supplémentaires permettront de poser les échantillons recueillis.

Un marquage au sol est réalisé pour faciliter le positionnement des élèves (10 par espace) dans le respect de la distanciation et des gestes barrières, le temps du passage du test, et pour définir le sens de circulation des élèves.

Lors de son intervention, le laboratoire apporte sur site les dispositifs nécessaires à la réalisation du prélèvement (flacons de recueil des échantillons et étiquettes).

Un personnel de l'école, ou le superviseur, est présent lors de l'intervention du laboratoire auprès des élèves.

Les personnels présents devront s'assurer que les prélèvements sont réalisés dans les conditions préconisées par le laboratoire de biologie médicale (notamment le fait de ne pas avoir mangé ou bu au moins trente minutes avant le prélèvement).

L'éducation nationale assure le bon déroulement de l'organisation. Elle prend en charge l'accueil des participants et l'organisation interne (horaires, identification des espaces, encadrement, etc.).

3. Analyse et retour des résultats

Le laboratoire assure le transport et l'analyse des prélèvements.

Les résultats sont communiqués dans un délai de 24 heures après le prélèvement aux adultes prélevés et aux responsables légaux des élèves.

Le nombre total de cas confirmés est communiqué au superviseur de la campagne dans l'école ou l'établissement, identifié par l'éducation nationale.

Aucune donnée nominative ne peut en revanche être transmise directement au superviseur de la campagne dans l'école, ni au directeur ou chef d'établissement.

Le laboratoire saisit les résultats dans Si-DEP. Cette saisie permettra à l'ARS et au médecin conseiller technique départemental de l'éducation nationale (ou autre personnel de sante désigné par l'éducation nationale) d'être informé, le cas échéant, de la présence d'un cas positif et de son identité.

Le décompte des jours s'effectue sur la base des jours ouvrés, la nécessité absolue étant la transmission au laboratoire, normalement 48h en amont de la campagne et au plus tard 24h avant le début des tests